



# **DOSSIER DE PRESSE**

Les effets sociaux de la pandémie de Covid-19

Conférence de presse de l'association CSP.ch

16 mars 2021



## **Sommaire**

| Communiqué de presse   | p. 3  |
|--|-------|
| Mars 2021 : campagne romande de CSP.ch   | p. 5  |
| <ol> <li>Thème de la campagne</li> <li>Visuels, slogan et déploiement</li> </ol>   |       |
| Les effets sociaux de la pandémie de Covid-19  |       |
| 1. L'engagement des CSP pendant la crise   | p. 6  |
| <ul><li>a. Faire face ensemble !</li><li>b. Trouver de l'argent</li><li>c. Des alliances régionales</li></ul>  |       |
| 2. Nos constats  | p. 8  |
| <ul> <li>a. Statuts légaux et droits sociaux en temps de crise</li> <li>b. Effet retard et renforcement du surendettement à venir</li> <li>c. Un accès difficile au système social et à l'information sociale</li> <li>d. Emergence de nouveaux besoins sociaux</li> </ul> |       |
| <ul><li>3. Les recommandations de CSP.ch</li><li>a. Contexte de la prise de position</li><li>b. Prise de position</li></ul>  | p. 13 |
| Les Centres sociaux protestants  | p. 15 |
| Contacts   | p. 16 |



## Communiqué de presse

#### Les effets sociaux de la pandémie de Covid-19

Lausanne, le 16 mars 2021 / S'adapter, articuler ses actions à la fois sur le plan cantonal avec d'autres acteurs et romand avec les autres CSP, trouver les soutiens financiers, les distribuer aux personnes dans le besoin : c'est un engagement inédit et exceptionnel qu'ont produit les CSP de Suisse romande (CSP.ch) pendant ces douze derniers mois marqués par la pandémie de Covid-19. Il fut aussi riche en enseignements sur la réalité de notre système de protection sociale. Des mesures doivent être prises rapidement pour que l'accès aux prestations sociales reste un droit.

#### Statuts légaux et droits sociaux en temps de crise

Les CSP constatent la difficulté de notre système d'aide publique à prendre en charge une population intégrée économiquement, habituellement autonome sur le plan financier, qui, faute de protection légale suffisante, s'est retrouvée du jour au lendemain sans revenu, lâchée par ses employeurs au moment de la pandémie de Covid-19. Même avec un permis de séjour valable, l'accès à l'aide sociale a été rendu objectivement problématique du fait de la crainte de répercussions négatives sur des demandes de renouvellement de permis de séjour, de regroupement familial ou concernant une transformation de permis B en permis C.

Quant aux ménages suisses ou constitués de personnes avec permis C, ils ont été bien en peine pour accéder à des aides... qui n'existaient pas pour eux. Cela a touché en particulier les personnes qui, malgré une perte de revenu, n'étaient pas éligibles à l'aide sociale, leur revenu s'avérant malgré tout supérieur au minimum vital selon les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

#### Réalités cantonales différentes, mais nouveaux besoins semblables

Les besoins se sont exprimés avec un rythme et une intensité différents selon les régions. A Genève et dans le grand Lausanne, la détresse a émergé presque instantanément avec la crise, rendant visible la grande précarité de l'importante population sans statut légal vivant majoritairement en milieu urbain. A Neuchâtel et la partie francophone du canton de Berne, les demandes sont arrivées plus progressivement en cours d'année en provenance d'une population majoritairement au bénéfice de permis B ou C ou de nationalité suisse, de condition modeste sans pour autant relever de l'aide sociale.

Depuis le début de l'année 2021, les CSP constatent dans toutes les régions une augmentation préoccupante de demandes de personnes qui subissent une baisse de revenu durable à cause d'une mise au chômage partiel ou complète. Cette tendance annoncée par les CSP depuis le début de la crise se confirme au niveau suisse, par un taux de chômage en hausse, atteignant 3,6% en février 2021 (+42,5% de personnes inscrites auprès des Offices régionaux de placement par rapport au mois correspondant de l'année précédente)¹. Cette évolution va s'intensifier et demandera des réponses concrètes et rapides de la part des autorités.

#### Effet retard et renforcement du surendettement à venir

Mettre des factures en attente, puiser dans les économies s'il y en a, emprunter à des proches ou contracter un crédit, les risques d'effet retard de la crise sont attendus. Actifs sur le plan de la gestion des dettes et de l'assainissement financier, les CSP s'inquiètent de voir *in fine* les besoins d'aide au désendettement s'accroître.

#### Un accès difficile au système social et à l'information sociale

Avant la crise socio-sanitaire, les CSP de Suisse romande, qui jouent un rôle d'information et de

1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Chiffres du SECO, www.seco.admin.ch



conseil, constataient déjà une accessibilité au système social parfois défaillante en raison de son opacité et de sa grande complexité. Ils soulignaient également l'accès malaisé à l'information sociale (difficulté à s'orienter, à rapporter des informations générales à sa propre situation, à comprendre le langage administratif).

Depuis douze mois, entre les services sociaux et les administrations partiellement inaccessibles (horaires réduits et/ou accès uniquement par téléphone), la lenteur des procédures et décisions, ou encore une digitalisation accélérée prétéritant les personnes les moins dotées en compétences numériques et les moins connectées, le dispositif social en place s'est avéré particulièrement difficile d'accès pour les personnes en détresse financière.

#### Les recommandations des CSP

Pour éviter le déni de droit, garantir un accès équitable aux prestations sociales, faire reculer la précarité et la pauvreté, et pour anticiper de futures crises de même type, les CSP estiment qu'il faut maintenant passer à l'action en adoptant les mesures suivantes :

- Elargir le socle de l'aide sociale pour y faire accéder les personnes qui ne sont pas ayant droit actuellement ;
- **Mettre en place un filet humanitaire** afin de concrétiser l'article 12 de la Constitution fédérale (cf. p.13) ;
- Permettre aux personnes de nationalité étrangère de pouvoir accéder en tout temps aux aides sociales sans mettre en péril leur statut ;
- Faciliter l'accès à l'information et aux aides à disposition, et octroyer de façon automatique les aides qui pourraient l'être ;
- Garantir un minimum vital unifié y compris lors des urgences.



## Mars 2021 : campagne romande de CSP.ch

#### 1. Thème de la campagne

Une crise est un levier pour changer les choses durablement. Celle que nous traversons exacerbe et rend visibles les dysfonctionnements et les manquements du dispositif social, mis en exergue depuis longtemps déjà par les CSP. Elle en révèle également de nouveaux.

Le plus choquant est l'incapacité de notre système d'aide publique à prendre en charge une population intégrée économiquement, habituellement autonome sur le plan financier, qui, faute de protection légale suffisante, s'est retrouvée sans revenu du jour au lendemain, lâchée par ses employeurs. Une situation indigne d'un Etat de droit tel que la Suisse.

Depuis toujours, les CSP ont joué un rôle de vigie sociale pratiquant notamment le plaidoyer pour davantage de justice sociale.

Lors de cette campagne 2021, **l'objectif des CSP** est de rappeler que l'accès aux prestations sociales est un droit. Cela signifie que nous devrions toutes et tous pouvoir maîtriser notre statut d'ayant droit et le faire prévaloir en période normale <u>et encore plus en temps de crise</u>. Des pistes d'amélioration sont à explorer.

Cette campagne comporte également un appel indispensable à la solidarité. Les vagues pandémiques font s'allonger la liste des personnes qui s'adressent aux CSP pour solliciter une aide urgente ou une solution durable aux effets collatéraux de cette épidémie. Notre action, gratuite pour l'usager et l'usagère, est possible grâce au soutien essentiel de la population.

#### 2. Visuels, slogan et déploiement

Notre traditionnelle campagne annuelle se voit coupée en deux cette année : les relations médias se maintiennent en mars, alors que l'investissement publicitaire de diffusion dans l'espace public est repoussé en raison de la pandémie de Covid-19. Ainsi, affichage classique, vidéos et bannières sur le web avec de nouveaux visuels ne seront visibles qu'en novembre.

En attendant, le **visuel** de ce printemps reprend quatre visages connus et reconnus par le public. Chacun·e pourra s'identifier ou identifier un membre de sa famille, un ami ou une connaissance à travers ces portraits. Nous sommes toutes et tous concernés et pourrions avoir besoin d'un appui plus ou moins durable lors des prochains mois. « Faire face ensemble » est un **slogan** qui n'a pas été choisi au hasard et qui qualifie très justement les actions mobilisatrices entreprises par les CSP romands à plusieurs niveaux et dans leurs différents contextes régionaux. Il relève également le soutien des nombreux donateurs (fondations, communes, particuliers, etc.), sans qui l'aide aux personnes dans le besoin n'aurait pas été possible.



## Les effets sociaux de la pandémie de Covid-19

#### 1. L'engagement des CSP pendant la crise

#### a. Faire face ensemble!

Notre rendez-vous annuel de mars avec les médias et le public nous donne l'occasion cette année de faire le point sur l'engagement exceptionnel des CSP romands pendant ces derniers douze mois marqués par la crise sanitaire.

En premier lieu, il faut souligner le caractère inédit de la situation à laquelle les CSP ont dû faire face du jour au lendemain. Les CSP ont pour mission de répondre aux besoins sociaux de la population en termes d'accueil, d'orientation, d'écoute, de prise en charge de problématiques sociales, juridiques, d'endettement, de financement des études, de consultations de couple ou de famille. Ils n'ont toutefois pas pour habitude d'octroyer des aides financières - sauf cas exceptionnels - et n'ont pas pour vocation de se substituer aux dispositifs d'aide sociale publique existants. Or, dès les premiers jours de la crise, les CSP ont compris que le semi-confinement et l'arrêt des activités économiques allaient provoquer des situations de grande détresse pour des milliers de personnes et de familles privées brutalement de toute ou partie de leur revenu, et qu'il fallait trouver un moyen pour leur venir en aide de manière rapide et concrète.

Restant dans la ligne de ne pas vouloir se substituer aux aides publiques, les CSP ont opté pour des dispositifs subsidiaires, ciblant principalement les personnes n'ayant pas droit à l'aide sociale ou à des prestations d'assurance. Le défi a dès lors été double : d'une part, il fallait trouver des moyens financiers et, d'autre part, mettre en place un dispositif de distribution qui corresponde aux besoins locaux, en coordination avec les autres acteurs engagés sur le terrain. La mobilisation s'est aussi faite à plusieurs niveaux : entre les CSP pour garantir un engagement coordonné sur le plan romand, et avec d'autres acteurs dans chaque région, pour adapter les actions au contexte local et éviter les doublons.

#### b. Trouver de l'argent

La Chaîne du Bonheur ayant récolté très rapidement des millions de francs de dons auprès de la population suisse, les CSP se sont adressés en priorité à elle. Ils ont obtenu un premier montant de CHF 600'000.- au mois de mai, complété par un second versement de CHF 310'000.- à l'automne. En parallèle, chaque CSP, en fonction de son contexte et des besoins émergents, a lancé ses propres appels de fonds. Les sommes récoltées à Genève et à Lausanne ont notamment été plus importantes que dans l'Arc jurassien. Au total, ce sont plus de 2 millions de francs qui ont été récoltés et redistribués par les quatre CSP en 2020.

#### c. Des alliances régionales

En parallèle à la recherche de fonds, chaque CSP a déployé un dispositif de distribution des aides en étroite coordination avec ses partenaires associatifs régionaux. Diverses configurations d'alliance ont ainsi vu le jour principalement avec les Caritas et les Croix-Rouge régionales. La coordination avec les autorités publiques (canton et communes) a également pris une place variable selon les cantons.

Dans le **canton de Vaud**, le CSP Vaud et Caritas Vaud ont étroitement travaillé ensemble tant sur le front de la recherche de fonds avec un appel commun lancé aux institutions et entreprises vaudoises - qui a permis de récolter plus d'un million de francs - que sur le plan de la distribution de l'aide avec un dispositif commun et complémentaire. Avec son



partenaire Caritas Vaud, le CSP Vaud a également veillé à informer les autorités cantonales de leur action, ainsi que des besoins observés sur le terrain. La collaboration se poursuit aujourd'hui avec un soutien marqué du canton pour anticiper les besoins à venir ainsi qu'avec certaines communes très engagées également.

À Genève, ce sont six organisations qui se sont mobilisées autour de l'importante distribution d'aide directe et qui ont été en contact constant pendant la première et la deuxième vagues de la pandémie. Le CSP Genève s'est aussi fortement mobilisé dans la distribution de l'aide alimentaire. Il a participé, avec la Caravane de la Solidarité et la Ville de Genève, à l'information sociale et l'enregistrement des personnes qui devaient avoir accès à cette aide. Le choc provoqué par les files d'attente sur le site de la patinoire des Vernets a permis de rendre visible cette précarité et a déclenché une forte réaction politique, avec l'octroi de moyens financiers sans précédent par le Grand Conseil, doublé d'une implication dans le pilotage de la décentralisation des distributions d'aide alimentaire. En parallèle, le CSP Genève s'est engagé au sein d'un Collectif pour offrir des solutions d'hébergement aux personnes sans abri.

A **Neuchâtel**, la Chaîne du Bonheur et d'autres fondations ont versé des fonds à plusieurs organismes agissant sur le terrain de la précarité. Ainsi, la Croix-Rouge, Caritas, Pro Senectute, le CSP et d'autres institutions sociales ont pu être sollicitées par les personnes dans le besoin. Le CSP Neuchâtel a coordonné ses interventions avec les différents acteurs et partenaires du terrain afin que chacun puisse agir dans son champ d'action. La deuxième vague de l'épidémie a amené un regroupement d'associations, d'institutions et de services publics à développer une plateforme informatique, pensée comme lien entre la population neuchâteloise fragilisée et des partenaires privés et publics des domaines santé et social du canton de Neuchâtel.

Le **CSP Berne-Jura** s'est focalisé sur les besoins dans la partie francophone du canton de Berne, principalement grâce à des moyens financiers mis à disposition par la Chaîne du Bonheur et une fondation privée. Dans le canton du Jura, ce sont Caritas Jura, la Croix-Rouge Jura et le Secours d'hiver Jura qui étaient à la manœuvre dans le cadre d'un dispositif cantonal coordonné par l'Etat jurassien. Des échanges d'informations entre les différents acteurs ont été mis en place afin d'éviter tout risque d'abus.



#### 2. Nos constats

#### a. Statuts légaux et droits sociaux en temps de crise

#### Précarité des personnes sans statut légal

Ainsi que le démontrent les aides distribuées par les CSP, les personnes sans statut légal constituent la catégorie de population la plus dramatiquement impactée par la crise. La situation de dénuement vécue par cette population au moment du premier semi-confinement a même produit la *réapparition d'une pauvreté absolue* en Suisse. La pauvreté absolue qualifie en effet une situation dans laquelle les besoins essentiels (manger, se vêtir, se loger, se soigner) ne sont pas couverts. C'est bien cette réalité qui a concerné des milliers de personnes sans papiers dès le mois de mars 2020, alors même qu'elles sont autonomes financièrement en temps normal et ne demandent jamais d'aide. La grande majorité d'entre elles était d'ailleurs inconnue des services des CSP.

Bon nombre de ces personnes sans statut n'ont pas pu continuer à travailler, étant principalement occupées dans des secteurs d'activités ne permettant pas le télétravail, comme l'économie domestique, la construction et la restauration : une majorité s'est retrouvée en interruption d'activité, sans salaire, voire licenciée, avec l'angoisse du lendemain et de se retrouver à la rue avec leurs enfants.

Dans le secteur de l'économie domestique, qui prend en charge des tâches indispensables au bon fonctionnement de la société et de l'économie telles que la garde d'enfants, le soin aux personnes, les ménages, le gardiennage, le jardinage, etc., les relations de travail ont été interrompues la plupart du temps sans préavis, sans salaire et sans possibilité d'obtenir une aide financière. Le Conseil fédéral, interpellé sur ce sujet, n'a pas voulu statuer sur la question, laissée au bon vouloir des employeuses et des employeurs, juridiquement responsables de payer leurs employé·e·s, même en cas d'empêchement de travailler. Malheureusement, rares sont les employeurs et employeuses qui ont continué à payer leurs employé·e·s dans ce secteur économique.

Sans droit aux prestations de chômage même en ayant cotisé, et n'accédant pas à l'aide sociale sauf en s'autodénonçant au risque de se faire expulser, les personnes sans papiers avaient des besoins dits de première nécessité : s'alimenter, se loger, se soigner. Cela explique l'importance de la distribution d'aides alimentaires et la **forte proportion de loyers pris en charge** afin d'éviter des expulsions. Le mal-logement ajouté à la difficulté pour cette population précarisée de faire valoir leurs droits dans ce domaine a aussi été sans aucun doute l'une des dramatiques révélations de cette crise.

#### Même avec un permis de séjour valable, l'accès à l'aide sociale objectivement difficile

Pour les personnes disposant d'un titre de séjour, confrontées à du chômage partiel ou à des pertes de revenu, ce sont les craintes des risques encourus en faisant appel à l'aide sociale qui ont prédominé. En effet, certaines d'entre elles nous ont fait part de leurs inquiétudes concernant le renouvellement de leur permis de séjour en cas de demande d'aide sociale ou d'une aide d'urgence.

Les plus angoissées étaient celles qui avaient obtenu un permis B peu de temps auparavant, ainsi que celles en attente d'une réponse à une demande de regroupement familial, ou ayant entamé une procédure de mariage. Les personnes disposant d'un permis de courte durée (L) ainsi que les étudiants avec un permis B avaient également de grandes interrogations quant aux risques encourus pour la suite de leur séjour, de même que les personnes ou



familles au bénéfice d'un permis B depuis plus d'un an alors qu'elles étaient théoriquement/légalement éligibles aux prestations d'aide sociale.

Malgré les assouplissements demandés et obtenus pour que toutes ces personnes ne soient pas prétéritées si elles déposaient une demande d'aide durant la pandémie de Covid-19, le renoncement a été la règle pour ces personnes. Les CSP ont en effet constaté que les restrictions sont si bien intériorisées par ce public au statut précaire, que la crainte de perdre son permis de séjour l'a le plus souvent emporté sur la volonté de faire valoir ses droits.

#### À savoir

Certaines catégories de personnes avec permis n'ont pas droit à l'aide sociale : les personnes européennes avec un permis B de moins d'une année, celles avec un permis de courte durée (L), ou encore les étudiant-e-s avec permis B étudiant - ces derniers devant disposer des moyens financiers pour leur séjour. D'autres ont accès à l'aide sociale tout en courant des risques.

Selon l'article 62 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, les personnes non européennes au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) doivent être autonomes financièrement : la dépendance à l'aide sociale est un motif de révocation de l'autorisation de séjour en tout temps. Elle est a fortiori un motif de non-renouvellement, de refus de regroupement familial ou de refus de transformation en permis C.

#### Peu d'aide accessible aux personnes non éligibles à l'aide sociale, même en temps de crise

La situation de pandémie a révélé aussi des difficultés d'accès et d'obtention d'aide ponctuelle pour des personnes qui n'ont pas droit et pas besoin habituellement de faire appel à la solidarité organisée. Cela touche en particulier les personnes suisses ou titulaires d'un permis C qui, malgré une perte de revenu liée à la pandémie, n'étaient pas éligibles à l'aide sociale, leur revenu s'avérant malgré tout supérieur au minimum vital selon les normes CSIAS.

La possibilité pour les services sociaux d'allouer des aides pour rétablir un déséquilibre budgétaire ponctuel existe pourtant. Ces dernières ont toutefois été délivrées de façon très inégale selon les services et les cantons, révélant une faiblesse de cet aspect du dispositif, avec notamment comme conséquence inacceptable une inégalité de traitement entre ceux qui ont obtenu de l'aide et ceux qui n'y ont pas eu droit. Il est à craindre que certains ménages se retrouvent, de fait, précarisés à plus long terme.

#### b. Effet retard et renforcement du surendettement à venir

Finalement, quel que soit le public concerné, c'est le système D qui a été privilégié par les personnes dans l'incapacité de faire face à leurs obligations financières : mettre des factures en attente, puiser dans leurs économies lorsqu'ils en disposaient, emprunter de l'argent à des proches ou contracter un petit crédit, préalablement à la demande d'aide.

Très engagés dans le domaine du soutien aux personnes et ménages endettés, les CSP s'inquiètent de voir les besoins d'aide au désendettement s'accroître à la faveur de la pandémie. Mises aux poursuites, défauts de paiement du bailleur pouvant conduire à la perte du logement, basculement vers des difficultés financières durables pour certains ménages, augmentation des difficultés existantes pour d'autres, etc. Pour certains "emprunteurs de la crise", comme les petits indépendants et peut-être beaucoup d'autres, on peut s'alarmer du moment où le remboursement deviendra problématique. On sait que ces



cas se font connaître souvent lorsque la situation n'est plus tenable, donc avec un décalage difficile à combler par la suite.

#### c. Un accès difficile au système social et à l'information sociale

Si la plupart des entraves aux aides publiques sont dues à des dispositions légales et aux critères d'octroi de l'aide sociale, il n'en reste pas moins que le dispositif social institué a été particulièrement difficile d'accès durant la période considérée.

#### Des difficultés d'accès connues de longue date

Les CSP s'accordent à estimer qu'en temps normal déjà, le système social pèche par son opacité et sa grande complexité. Du fait d'une coordination et d'une transparence insuffisantes, du manque de lieux et de moyens pour trouver les bonnes informations et connaître ses droits aux prestations sociales aujourd'hui, les obstacles sont encore nombreux.

Les CSP constatent que trop de personnes peinent à connaître et comprendre les dispositifs existants, et à solliciter les aides auxquelles elles peuvent prétendre. Beaucoup rencontrent des difficultés à s'orienter, à rapporter des informations générales à leur propre situation, à comprendre le langage administratif, à s'identifier comme ayant droit. Le manque de lisibilité génère la non-information et non-connaissance, qui sont partie prenante du non-recours.

#### Des services partiellement inaccessibles durant la pandémie

Lors du premier semi-confinement, les difficultés d'accès aux services sociaux ont été exacerbées : services atteignables parfois seulement par téléphone, horaires réduits, personnel en télétravail. Il était particulièrement difficile, voire décourageant, de se renseigner sur les possibilités d'aides à disposition dans ces conditions.

Dès mi-mars 2020, les CSP ont été passablement sollicités pour répondre aux questions de personnes impactées : qui va prendre le relais pour soutenir les indépendant·e·s ? Quelles sont les démarches administratives pour obtenir une aide financière ? Que signifient les RHT ? A partir de quand les indemnités seront-elles versées ? Les sollicitations portaient aussi sur des questions liées au droit du travail : paiement du salaire, résiliation du contrat et statut des heures supplémentaires et du solde de vacances (conflits), prise d'emploi retardée, perte de jobs d'appoint, etc. Finalement, les questions liées au risque de résiliation du bail en cas de loyers impayés, aux risques encourus sur le permis de séjour furent aussi très nombreuses.

La situation a également mis en lumière les lourdeurs du système social et ses difficultés à s'adapter rapidement. La lenteur de certaines procédures ou décisions s'est plutôt accrue avec les conditions de semi-confinement et le télétravail. Et ceci sans compter les difficultés d'accès aux services, de compréhension des formulaires à remplir, avec un temps de latence pour l'octroi de rendez-vous parfois très important.

Les CSP ont également constaté que des personnes qui se sont adressées aux services sociaux ont trop souvent reçu des réponses négatives oralement. Celles qui ont pu être conseillées ont été encouragées et accompagnées pour remplir les formulaires à disposition sur Internet et déposer une demande de décision écrite, afin de vérifier le fondement du refus. Ce type de complication a impliqué pour les personnes en difficulté des renoncements (dont il est difficile de mesurer l'ampleur car ils ne sont pas documentés), ainsi qu'une



prolongation du temps nécessaire pour obtenir une réponse pour celles qui ont persévéré (voir le témoignage en p. 6 dans les *Nouvelles*).

#### Digitalisation : le fossé se creuse encore

Si les services sociaux ont veillé dès le début du deuxième semi-confinement à préserver un accès physique aux personnes usagères, voire comme à Genève à l'améliorer avec la création d'un guichet social, on note de nouvelles difficultés d'accès à d'autres administrations publiques : ces dernières augmentent avec les fermetures, semi-fermetures, ouvertures en ligne seulement de leurs guichets, comme les services de l'état civil, du contrôle des habitants, les offices régionaux de placement (ORP), les agences d'assurances sociales, les offices de l'assurance-maladie, les offices des poursuites, les services des impôts, etc.

Dans un certain nombre de cas, les facilitations mises en place comme les demandes à effectuer en ligne, ou les formulaires à télécharger et renvoyer plutôt que passer à un guichet constituent un obstacle pour certaines personnes moins à l'aise avec le digital, qui ne sont pas connectées ou qui maîtrisent mal la langue.

Cette situation prétérite malheureusement les personnes les moins dotées en compétences : plus on est bas dans l'échelle sociale, plus il est difficile de communiquer par écrit et par téléphone face à l'administration. Il serait indispensable que ces personnes puissent continuer d'être accueillies physiquement, sur site, même en situation de pandémie. Comme d'autres, les CSP constatent que la digitalisation creuse le fossé des inégalités entre les personnes les mieux dotées et celles qui le sont moins.

#### d. Emergence de nouveaux besoins sociaux

Les besoins se sont exprimés avec un rythme et une intensité variable selon les régions. A Genève et dans le grand Lausanne, la détresse a émergé presque instantanément avec la crise rendant visible la grande précarité de l'importante population sans statut légal vivant majoritairement en milieu urbain. Dans l'Arc jurassien, les demandes sont arrivées plus progressivement en cours d'année de la part d'une population majoritairement au bénéfice d'un permis B ou C ou de nationalité suisse, de condition modeste, mais sans pour autant relever de l'aide sociale.

Depuis le début de l'année 2021, ce que l'on constate cette fois dans toutes les régions, c'est une augmentation préoccupante mais prévisible de demandes de personnes qui subissent une baisse de revenu durable à cause d'une mise au chômage partielle ou complète. Les CSP notent aussi une augmentation des situations de personnes qui ont perdu leur emploi parfois sans respect des délais de congé et avec des salaires impayés. En cas de contestation, les personnes peuvent rester longtemps sans prestations, tant que les démarches en cours n'ont pas abouti. Des modifications unilatérales de contrats de travail - surtout des diminutions du taux d'activité - sont aussi rapportées.

Une récente étude du KOF² confirme le creusement du fossé des inégalités : les ménages les plus modestes ont connu une baisse de 20% en moyenne de leurs revenus (contre une baisse de 8% pour les ménages les plus aisés) et 39% d'entre eux ont puisé dans leurs économies pour faire face aux dépenses courantes.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La crise du coronavirus exacerbe les inégalités en Suisse, communiqué de presse du Centre de recherche conjoncturelles de l'EPFZ (KOF), 23.2.2021. <a href="https://kof.ethz.ch/fr/news-et-manifestations/medias/communiques-de-presse/2021/02/La-crise-du-coronavirus-exacerbe-les-inegalites-en-Suisse.html">https://kof.ethz.ch/fr/news-et-manifestations/medias/communiques-de-presse/2021/02/La-crise-du-coronavirus-exacerbe-les-inegalites-en-Suisse.html</a>



Cette tendance annoncée par les CSP depuis le début de la crise se confirme au niveau suisse, par un taux de chômage en hausse, atteignant 3,6% en février 2021 (+42,5% de personnes inscrites auprès des Offices régionaux de placement par rapport au mois correspondant de l'année précédente)<sup>3</sup>. Cette évolution va s'intensifier et demandera des réponses concrètes et rapides de la part des autorités.

-

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Chiffres du SECO, www.seco.admin.ch



#### 3. Les recommandations de CSP.ch

#### a. Contexte de la prise de position

Les CSP sont des observateurs privilégiés de la réalité sociale dans leurs cantons, actifs sur le terrain de l'information sociale, du conseil social généraliste et de la défense des droits. Ils ont contribué à répondre aux besoins des personnes impactées par la crise socio-sanitaire, à la fois dans le cadre de leurs actions ordinaires (consultations sociales et juridiques) mais aussi en distribuant des aides d'urgence aux personnes n'accédant pas aux aides publiques instituées, grâce au financement d'acteurs privés (Chaîne du Bonheur, fondations et entreprises privées). Ils ont été ainsi confrontés une fois de plus aux lacunes du système social qui laisse un certain nombre de personnes en dehors du filet social institué.

#### b. Prise de position

Les constats posés dans ce dossier recouvrent des problèmes déjà connus pour la grande majorité d'entre eux, qui ont été exacerbés et rendus visibles par la crise socio-sanitaire. La plupart sont de nature structurelle et découlent de dispositions particulières du droit des migrations et des critères d'accès à l'aide sociale. Pourtant, la majorité des mesures prises pour faire face à la crise sont ou étaient ponctuelles et conjoncturelles. Les CSP sont convaincus de la nécessité de prendre des mesures de type structurel, qui permettraient non seulement d'éviter la reproduction d'une telle situation, mais aussi de nettement améliorer le dispositif social en général.

#### Les CSP proposent six axes d'intervention :

#### 1. Élargissement du socle de l'aide sociale

Le socle de l'aide sociale devrait être élargi de manière pérenne et non conditionnée pour y faire accéder les personnes qui ne sont pas des ayants droit actuellement. Pour les personnes migrantes, en effet, le droit à l'aide sociale est aujourd'hui largement entravé par le droit des migrations. On peut même parler d'une forme d'instrumentalisation de la politique sociale par la politique migratoire puisque l'accès aux prestations sociales est utilisé comme instrument de contrôle et de gestion de la population immigrée. L'entrave qui en résulte par rapport à l'accès aux droits fondamentaux s'est rendue visible pendant la pandémie de Covid-19, et la préservation de la dignité humaine a été laissée à la charité privée.

#### 2. Un filet humanitaire à mettre en place

A défaut et a minima, un filet humanitaire devrait être créé et déployé en temps de crise, afin de concrétiser l'article 12 de la Constitution fédérale qui prévoit que « Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine ».

## 3. Les personnes de nationalité étrangère doivent pouvoir accéder aux aides sociales sans mettre en péril leur statut

Les dispositions de droit des étrangers qui grèvent l'accès des personnes à l'aide sociale du fait de leur titre de séjour devraient être reconsidérées et repensées.



#### 4. Faciliter l'accès à l'information et à l'orientation

Pour dispenser l'information sociale de façon coordonnée et orienter les personnes, les CSP préconisent la mise en place de lieux neutres et accessibles, à l'image des guichets sociaux régionaux dans le canton de Neuchâtel, des permanences d'information et d'orientation « Fribourg pour tous » ou encore le Bureau d'information sociale lancé par le Canton de Genève en collaboration avec plusieurs partenaires institutionnels et associatifs, en septembre 2020. Des espaces confidentiels, gratuits, présents en suffisance et garantissant les conseils, voire l'accompagnement par des professionnel-le-s, afin que les personnes puissent connaître et comprendre les offres. Des lieux où les personnes ne sont pas, et ne se sentent pas, engagées d'emblée dans un processus de dépôt d'une demande, mais libres de venir chercher l'information dont elles ont besoin et à laquelle elles ont droit. Selon les réalités cantonales, il s'agirait d'améliorer la situation sur la base des expériences précitées, avec les acteurs publics et privés déjà engagés dans ce type d'initiatives.

#### 5. Octroyer de façon automatique les aides qui peuvent l'être

Cette crise a encore démontré l'importance du non-recours et du renoncement aux aides possibles. Il est urgent d'empoigner ce problème et de trouver des solutions pour le faire reculer, notamment par l'octroi automatique de certaines prestations. A l'heure actuelle, celui-ci existe de façon encore peu répandue. L'octroi automatique à des réductions de primes d'assurance-maladie représenterait notamment une grande avancée dans les cantons où elle n'est pas encore instituée. En effet, nombre de personnes que les CSP rencontrent ne bénéficient pas du subside alors qu'elles y ont droit, et cela représente souvent le premier conseil de démarche à effectuer.

## 6. Simplifier le dispositif en garantissant un minimum vital unifié y compris lors des urgences

Les CSP constatent régulièrement les problèmes engendrés par l'absence d'un minimum vital unifié et réitèrent leur revendication d'uniformisation datant de plus de 20 ans<sup>4</sup>. Avec la diversification des aides et des dispositifs comportant des minima vitaux différents, les problèmes de coordination ne font que s'amplifier, notamment lors de retards de décision exigeant des prestations d'avance ou de remplacement (calculs compliqués, demande de remboursement de la différence entre les avances perçues et l'aide octroyée, voire endettement pour le bénéficiaire).

-

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Lors de la publication en 1999 de «Minimum pour vivre, étude de diverses normes», Ed. La Passerelle, Association des Centres sociaux protestants.



## Les Centres sociaux protestants (CSP)

Les Centres sociaux protestants (CSP) sont des services privés associatifs d'aide sociale destinés à des personnes, des couples ou des familles en difficulté vivant chez nous, sans distinction d'origine ni de confession.

#### L'association CSP.ch

L'association CSP.ch regroupe les quatre Centres sociaux protestants de Genève (fondé en 1954), Vaud (1961), Neuchâtel (1964) et Berne-Jura (1966). Elle permet de fédérer l'action sociale des CSP.

Avec des statuts juridiques et des modalités de fonctionnement différents, les CSP partagent une mission et des valeurs convergentes : solidarité envers les personnes les plus vulnérables de notre société, lutte pour la justice sociale et indépendance.

En tant qu'acteurs de terrain, les CSP occupent une place privilégiée pour l'observation et l'anticipation des défis sociaux, pour lesquels ils jouent un rôle d'incubateurs de projets. Ils sont notamment spécialisés dans l'accompagnement social, en particulier dans les cas de dettes, et le conseil juridique (droit des étrangers, droit de la famille, assurances sociales, questions d'asile...).

Les CSP vivent principalement de dons privés, du produit de leurs ventes (boutiques et brocantes) et de subventions publiques.

#### **CSP** Genève

Rue du Village-Suisse 14 CP 171 1211 Genève 8 Tél. 022 807 07 00 Mail: info@csp-ge.ch

#### **CSP Neuchâtel**

Rue des Parcs 11 CP 233 2002 Neuchâtel 2 Tél. 032 886 91 00

Mail: csp.neuchatel@ne.ch

#### **CSP Vaud**

Rue Beau-Séjour 28 1003 Lausanne Tél. 021 560 60 60 Mail: info@csp-vd.ch

#### **CSP Berne-Jura**

Rue Centrale 59, CP 254 2740 Moutier Tél. 032 493 32 21 Mail: info@csp-beju.ch



#### **Contacts**

#### CSP.ch et CSP Neuchâtel

Pierre Borer, président et directeur, № 032 886 91 01 / 079 410 41 06 pierre.borer@ne.ch

Isabelle Baume, directrice adjointe et responsable du secteur social-prévention et désendettement, € 032 886 91 10 isabelle.baume@ne.ch

#### **CSP Berne-Jura**

Pierre Ammann, directeur, № 032 493 32 21 p.ammann@csp-beju.ch

#### **CSP** Genève

Alain Bolle, directeur, @ 022 807 07 00 / 079 328 59 51 alain.bolle@csp-ge.ch

Carine Fluckiger, responsable communication & recherche de fonds, © 022 807 07 35 / 076 206 02 63 carine.fluckiger@csp-ge.ch

#### **CSP Vaud**

Bastienne Joerchel, directrice, @ 021 560 60 59 / 079 445 94 87 bastienne.joerchel@csp-vd.ch

Nour El Mesbahi, responsable communication & recherche de fonds, № 021 560 60 73 nour.elmesbahi@csp-vd.ch